

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

**6 – MANDATS & PROGRAMMES
DEPOT BUS SITE DE COLOMIERS**

6.7 – Modification de programme et Avenant n°7 au marché M 2009 011 relatif au mandat de maîtrise d'ouvrage conclu avec la SMAT pour la réalisation des travaux du réseau tramway de l'agglomération toulousaine - approbation et autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI, MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4 du 16 décembre 2010, a approuvé le programme des caractéristiques générales du dépôt bus de Colomiers :
- Par délibération D.2011.07.11.7.1 du 11 juillet 2011, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du dépôt bus de Colomiers au groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN.
- Par délibération D.2011.12.12.10.3 du 12 décembre 2011, a approuvé la modification de programme consistant à réaliser un parking en superstructure de l'ordre de 320 places pour les véhicules légers du personnel de TISSEO portant la surface destinée du site à 54 000 m² et arrêté l'enveloppe financière à 30,3 millions d'euros hors taxes (valeur décembre 2010), dont 991 440 euros de rémunération pour la SMAT.
- Par délibération D.2012.06.08.10.1 du 08 juin 2012, a approuvé les études d'avant-projet et le mode de dévolution de la consultation. A ce stade des études, le montant de l'opération restant inchangé à 30,3 millions d'euros hors taxes (valeur décembre 2010), il a été intégré les modifications suivantes :
 - un niveau complémentaire de parking VL en superstructure de 80 places,
 - une augmentation de 500m² de la surface de l'atelier et de 500m² pour la surface du magasin,
 - une surface extérieure de l'ordre de 3 500 m² complémentaire à traiter en aménagement voirie et espaces verts,
 - l'aménagement de 4 postes de travail supplémentaires dans les 500 m² d'atelier ajoutés.
- Par délibération D.2014.07.09.6.6 du 9 juillet 2014, a approuvé le rapport d'avancement de l'opération

Au vu de l'état d'avancement de l'opération objet de la délibération D.2014.07.09.6.6 en date du 9 juillet 2014, il convient, au titre de l'avenant n°7 qui vous est soumis, conformément aux dispositions correspondantes du cahier des clauses particulières (articles 3 et 11) :

- de prendre en compte les modifications de programme suivantes d'un montant total de 0,8 M€ HT :
 - Utilisation de deux parcelles pour le remisage de 22 bus supplémentaires, pour un montant total de 0,7 M€ HT (valeur 2010)
 - Aménagement particulier de la salle de prise de service pour un montant total de 0,1 M€ HT (valeur 2010)
 - de prendre en compte la prolongation du délai de l'opération jusqu'à fin 2016,
- entraînant une hausse des frais de rémunération du mandataire de 0.2 M€ HT
- de modifier le budget de l'opération porté de 30,3 M€ HT à 31,3 M€ HT (valeur 2010), soit une augmentation de 1 M€ HT, conformément au tableau de décomposition ci-dessous :

		Budget Avenant 4	Budget Avenant 7
Appréciation Sommaire des Dépenses		Montant en millions €	Montant en millions €
Atelier Dépôt Bus Colomiers		(hors taxe - valeur décembre 2010)	(hors taxe - valeur décembre 2010)
NATURE			
Travaux Préparatoires		2.0 M€	2.0 M€
Bâtiments, VRD, Accès (y compris parking en superstructure)		18.0 M€	18.08 M€
Equipements de maintenance		3.0 M€	3.0 M€
Photovoltaïque et Acoustique		1.0 M€	1.0 M€
Complément de travaux pour le nouveau Bat Syndical			0.6 M€
Frais d'Ingénierie et prestations diverses		3.0 M€	3.12 M€
Prestations liées à l'investissement		1.3 M€	1.5 M€
Provision pour aléas		2.0 M€	2.0 M€
TOTAL TRAVAUX HT		30.3 M€	31.3 M€

- d'harmoniser les modalités de versement des acomptes et du solde de la rémunération forfaitaire avec l'avancement des prestations.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver :

- les modifications de programme du dépôt bus de Colomiers,
- l'augmentation de la rémunération de la SMAT, mandataire de la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle en résultant,
- la prolongation de délai de l'opération jusqu'à fin 2016,
- et l'avenant n° 7 au marché n° M 2009-011 relatif au mandat pour la réalisation des travaux du réseau tramway de l'agglomération toulousaine.

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE d'accepter la modification du programme de l'opération dépôt bus de Colomiers indiquée ci-dessus, telle que précisée dans l'état d'avancement de l'opération.

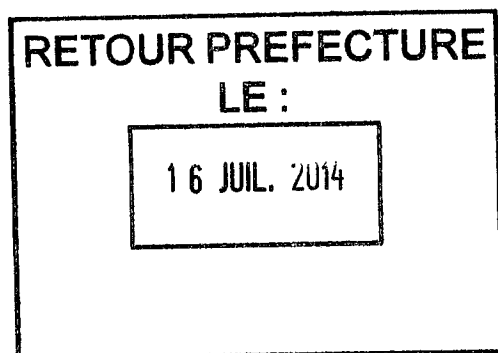
ARTICLE 2 : APPROUVE l'augmentation de la rémunération de la SMAT de 0.2 M€ HT telle qu'indiquée dans l'avancement de l'opération.

ARTICLE 3 : APPROUVE la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération dépôt bus de Colomiers portée à 31,3 M€ HT (valeur décembre 2010).

ARTICLE 4 : APPROUVE l'avenant n° 7 au marché n° M 2009-011 relatif au mandat pour la réalisation des travaux du réseau tramway de l'agglomération toulousaine intégrant la modification du programme, la prolongation de la durée de l'opération, la hausse de rémunération du mandataire en résultant, et l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président du SMTC à signer ledit avenant n°7.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jéan-Michel LATTES

Marché n° M 2009-011

CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

**POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET TRAVAUX
DU RÉSEAU TRAMWAY
DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE**

ENTRE

**LE SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE**

ET

LA SOCIÉTÉ DE LA MOBILITÉ DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

AVENANT N° 7

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Maître d'ouvrage, représenté par Monsieur Jean-Michel LATTES, Président,

Et désigné dans ce qui suit par les mots « le SMTC » ou « le mandant »,

D'UNE PART

ET

La Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine, SMAT, société publique locale au capital social de 3 075 300 Euros, dont le siège social est à Toulouse, 1 Place Esquirol, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro B 408 370 740, représentée par Monsieur Francis GRASS, son Président,

Et désignée dans ce qui suit par les mots « la SMAT » ou « le mandataire »,

D'AUTRE PART

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

Le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux du réseau de Tramway de l'agglomération toulousaine, a été approuvé par le Comité Syndical du SMTC par délibération en date du 29 avril 2009, reçu en Préfecture le 18 Mai 2009, et notifié à la SMAT le 18 mai 2009 engageant ainsi l'exécution de la Tranche Ferme du Mandat relative à la réalisation du tronçon Arènes-Grand Rond en Tramway.

Par ordre de service du 18 Mai 2009, le SMTC a notifié à la SMAT le démarrage de la tranche conditionnelle 1 relative à la réalisation des études préliminaires sur les corridors ou lignes définies.

Le mandat a été modifié par six avenants comme suit :

- Avenant n°1, approuvé par délibération du Comité Syndical du SMTC du 1^{er} Octobre 2010, ayant pour objet :
 - D'intégrer au mandat les modifications de programmes approuvées depuis la notification du mandat,
 - De prendre en compte l'avant-projet de l'opération Ligne Garonne objet de la Tranche Ferme, approuvé par délibération du Comité Syndical du SMTC du 12 Juillet 2010 en annexant au mandat le dossier de synthèse des études d'avant-projet et son enveloppe financière prévisionnelle,
 - De modifier les formules de révision des coûts d'opération suite à la disparition d'indice et en cohérence avec le découpage budgétaire issu de l'avant-projet.

- Avenant n°2, approuvé par délibération du Comité Syndical du SMTC du 24 Janvier 2011, ayant pour objet :
 - d'élargir le champ des études préliminaires de la tranche conditionnelle 1 aux modes de transports dits « TCSP » intégrant tout autant le mode tramway ou le mode bus,
 - d'étudier en conséquence la nécessité de réaliser le nouveau dépôt prévu dans le cadre de la tranche conditionnelle 2 du mandat selon ces nouvelles orientations et dans un phasage à définir, ceci en conformité avec le principe énoncé au mandat, selon lequel à l'issue de ces études, des modifications pourront être apportées aux programmes fournis en annexe,
 - d'acter dans ce contexte de l'approbation par délibération du SMTC du 16 décembre 2010 du programme général de l'opération « atelier de dépôt Bus du site de Colomiers »,
 - de modifier en conséquence les modalités d'affermissement des Tranches Conditionnelles.
- Avenant n°3, approuvé par délibération du Comité Syndical du SMTC du 26 septembre 2011, ayant pour objet :
 - d'intégrer au mandat le programme de l'opération « atelier dépôt Bus du site de Colomiers » approuvé par délibération du Comité Syndical,
 - d'actualiser en conséquence l'enveloppe financière prévisionnelle,
 - d'adapter la rémunération du mandataire pour l'opération concernée,*de modifier l'article 13.3.1 du CCP du mandat.
- Avenant n°4, approuvé par délibération du Comité Syndical du SMTC du 22 mars 2012, ayant pour objet :
 - Concernant la tranche ferme du marché, Ligne Garonne, de prendre en compte les décisions issues de la délibération du Comité Syndical du SMTC du 22 mars 2012 et :
 - d'intégrer au mandat les différentes modifications de programme intervenues dans le cadre de l'évolution du projet,
 - de réviser l'enveloppe financière prévisionnelle en conséquence,
 - d'approuver le nouveau planning de l'opération, modifiant en conséquence l'annexe 3 du CCP de la convention de mandat.
 - Concernant l'atelier dépôt Bus de Colomiers :
 - d'intégrer au mandat la modification de programme approuvée depuis la notification de l'affermissement de la phase pré-opérationnelle de la TC2, à savoir la réalisation d'un parking en superstructure sur 8 demi-niveaux d'une capacité de 320 places,
 - de réviser l'enveloppe financière prévisionnelle en conséquence,
- Avenant n°5, approuvé par délibération du Comité Syndical du SMTC du 03 octobre 2012, ayant pour objet :
 - de redéfinir les liaisons à étudier dans le cadre des études préliminaires de la tranche conditionnelle 1 du Mandat,
 - d'actualiser en conséquence l'enveloppe financière prévisionnelle et la rémunération du mandataire pour les études concernées,
 - de modifier les intitulés des tranches conditionnelles,
 - de modifier les modalités d'affermissement des Tranches Conditionnelles.
- Avenant n°6, approuvé par délibération du Comité Syndical du SMTC du 30 mai 2013, ayant pour objet :
 - d'actualiser l'enveloppe financière prévisionnelle de la tranche conditionnelle 1.

Par délibérations **D.2014.07.09.6.6** et **D.2014.07.09.6.7** du 9 juillet 2014, le Comité Syndical du SMTC a approuvé :

- le rapport d'état d'avancement de l'opération du site NISSEO de Colomiers ;
- les modifications de programme concernant l'utilisation des deux parcelles récemment acquises par le SMTC dans le projet et l'aménagement particulier de la salle de prise de service ;
- l'enveloppe financière prévisionnelle portée à 31,3 millions d'euros HT (valeur décembre 2010).

Le présent avenant n° 7 a pour objet :

- d'intégrer au mandat les modifications de programme de l'opération « atelier dépôt Bus du site de Colomiers »,
- d'ajuster le planning de réalisation de cette opération,
- d'adapter la rémunération du mandataire à cette opération ainsi modifiée,
- de réviser l'enveloppe financière prévisionnelle en conséquence,
- d'harmoniser les modalités de versement des acomptes et du solde de la rémunération forfaitaire avec l'avancement des prestations.

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

Article 1 - Opération « atelier dépôt Bus du site de Colomiers »

1.1 Modifications de programme

Les modifications de programme suivantes sont intégrées au programme de l'opération pour les montants correspondants exprimés en euros :

a- Modification liée à l'utilisation des deux parcelles

L'intégration dans le projet de deux parcelles a pour conséquence une augmentation de la capacité du remisage de 22 bus « standards » avec un déplacement du bâtiment Syndical.

Cette solution, jugée la plus pertinente dans l'étude de faisabilité citée au § 1, implique la démolition de l'ancien bâtiment de bureaux « Teisseire », qui avait été conservé jusqu'alors pour cet usage, et la construction, en nouvelle limite de propriété, de ce bâtiment Syndical de la même surface (350 m²) avec le même programme.

Cette modification de programme est estimée à une plus-value d'environ 0,7 millions d'euros HT (valeur décembre 2010) hors rémunération SMAT, qui se décompose comme suit :

- travaux : 0,55 millions d'euros HT,
- démolition (2 maisons et du bâtiment existant) : 0,05 millions d'euros € HT,
- frais d'ingénierie et divers : 0,1 millions d'euros € HT.

Les délais de réalisation sont les suivants :

- études (y compris Permis de Construire) : 3,5 mois,
- instruction du PC : 3 mois (+ 2 mois de recours des tiers),
- durée des travaux : 8 mois.

L'installation de 13 à 14 bungalows, destinée à pallier l'absence du bâtiment Syndical pendant la durée de sa construction à son nouvel emplacement, est à prévoir pour la mi-novembre 2014. L'amenée et le repli de ces équipements sont à la charge de TISSEO et les terrassements et les raccordements nécessaires aux réseaux du ressort de la SMAT.

b- Aménagement particulier de la salle de prise de service

Le SMTC a fait réaliser au début de l'année 2013, sous la responsabilité de la SMAT et par la maîtrise d'œuvre de l'opération, une étude complémentaire, de niveau Avant-Projet, qui concernait spécifiquement l'ergonomie et l'aménagement de la salle de prise de service des conducteurs.

Cette étude a été réalisée de manière à pouvoir être utilisée pour le réaménagement éventuel de l'ensemble des salles de prise de service des autres sites de TISSEO (Atlanta, Langlade, Garossos).

Cette modification de programme consiste donc à remplacer l'aménagement prévu pour la salle de service du site TISSEO de Colomiers par celui issu des résultats de cette étude.

Cette modification de programme est estimée à environ 0,1 millions d'euros HT (valeur décembre 2010) qui se décompose comme suit :

- plus-value travaux : 0,08 millions d'euros HT,
- frais d'ingénierie et divers : 0,02 millions d'euros HT.

L'annexe 1 du CCP du mandat est donc modifiée, complétée et détaillée en conséquence.

1.2 Planning de l'opération

Les recours déposés contre le permis de construire ayant générés un décalage dans le démarrage des travaux, la livraison du site initialement prévue fin 2014 est reportée en février 2015, et s'accompagne de la mise en place de bungalows propres à pallier l'absence de bâtiment syndical.

La livraison du bâtiment syndical est planifiée en décembre 2016.

Le planning prévisionnel de l'opération « atelier dépôt Bus du site de Colomiers » figurant aux éléments de programme de la Tranche conditionnelle 2 dans l'annexe 1 du CCP du mandat est donc modifiée.

1.3 Rémunération du mandataire

Compte tenu du nouveau planning et des modifications de programme visées ci-dessus, la rémunération forfaitaire du mandataire de l'opération atelier dépôt Bus du site de Colomiers est augmentée de 200.000 € H.T, ce qui la porte de 991.440 € H.T. à 1.191.440 € H.T.

La rémunération H.T. fixée à l'article 2 – Offre de Prix – de l'acte d'engagement concernant la Tranche Conditionnelle 2, n'est pas modifiée.

L'annexe n°1 au présent avenant vient modifier les tableaux 1, 2 et 3 de la décomposition du prix global et forfaitaire du mandat pour l'opération « atelier dépôt Bus du site de Colomiers » de la Tranche conditionnelle 2 du Mandat.

1.4 Enveloppe Financière Prévisionnelle

L'annexe 2 du CCP du mandat, estimation prévisionnelle du montant de l'opération – Tranche Conditionnelle 2 – Opération Atelier Dépôt Bus de Colomiers – est modifiée comme suit :

Décomposition du coût de l'opération (en millions d'euros, valeur décembre 2010)

		Budget Avenant 4	Budget Avenant 7
Appréciation Sommaire des Dépenses		Montant en millions €	Montant en millions €
Atelier Dépôt Bus Colomiers		(hors taxe - valeur décembre 2010)	(hors taxe - valeur décembre 2010)
NATURE			
Travaux Préparatoires		2.0 M€	2.0 M€
Bâtiments, VRD, Accès (y compris parking en superstructure)		18.0 M€	18.08 M€
Equipements de maintenance		3.0 M€	3.0 M€
Photovoltaïque et Acoustique		1.0 M€	1.0 M€
Complément de travaux pour le nouveau Bat Syndical			0.6 M€
Frais d'Ingénierie et prestations diverses		3.0 M€	3.12 M€
Prestations liées à l'investissement		1.3 M€	1.5 M€
Provision pour aléas		2.0 M€	2.0 M€
TOTAL TRAVAUX HT		30.3 M€	31.3 M€

L'enveloppe financière prévisionnelle initiale passe ainsi d'un montant de 30.3 M€ à 31.3 M€ H.T. (valeur décembre 2010), soit une augmentation de 1.0 M€ HT (valeur décembre 2010).

Article 2 : Rémunération du titulaire - Acomptes mensuels et versement du solde

Compte tenu des prestations effectuées par le titulaire sur la phase post-opérationnelle, à savoir entre la fin des travaux et la remise du quitus, le solde de la rémunération prévue à l'article 13.3.2 du CCP est réduit de 5% à 2% du forfait pour chacune des tranches.

Le montant des acomptes mensuels prévus à l'article 13.3.1 du CCP est par conséquent augmenté à concurrence de 98% du forfait pour chacune des tranches.

L'annexe 1 à l'acte d'engagement est donc modifiée en conséquence.

Article 3 : Dispositions diverses

Les clauses de la convention de mandat en vigueur, non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Toulouse, le

Fait en deux exemplaires originaux

Pour le SMTC

Pour la SMAT

Jean-Michel LATTES

Président

Francis GRASS

Président

Annexe 1 à l'avenant n°7
(Décomposition des prix global et forfaitaire du mandat)

Le Tableau 1 de la Décomposition du prix global et forfaitaire de la Tranche Conditionnelle 2 - Opération Atelier Dépôt Bus Colomiers est établie comme suit :

Tableau 1

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

ETAPES	MONTANT HT en Euro.
A – PHASE PRE-OPERATIONNELLE ET PHASE DEPOLLUTION/DEMOLITION	
1 : organisation technique et administrative de l'opération	90 720 €
2 : pilotage de l'avant-projet et de la phase études dépollution/démolition	100 440 €
3 : pilotage des études APD/projet et de l'établissement des DCE et travaux dépollution/démolition	140 940 €
4 : pilotage des consultations des entreprises	71 280 €
5 : gestion financière, comptable, administrative de l'opération en phase études	87 480 €
Sous-total phase pré-opérationnelle en Euro HT	490 860 €

Tableau 2

DECOMPOSITION DES PRIX GLOBALE ET FORFAITAIRE

Fonctions	Directeur	Chef de Projet	Secrétariat	Resp. Adm et Fin.	Contrôleur de Gestion	Contrôleur Financier	Resp. Juridique/ marché	Resp. batiment/VRD	Resp. Système	Resp. Démarche Sécurité	Responsable études	Resp. Doc		
Coûts/jour 540 €/j													TOTAL Jours	TOTAL Coûts
nombre de jours par fonction														
Phase A														
Pré opérationnelle														
organisation technique et administrative de l'opération	21	15	6	0	0	0	12	108	6	0	0	0	168	90 720 €
pilotage de l'avant-projet et de la phase études dépollution/démolition	12	24	12	0	0	0	12	90	18	12	0	6	186	100 440 €
pilotage des études APD/projet et de l'établissement des DCE et travaux dépollution/démolition	18	33	24	0	0	0	30	99	27	12	12	6	261	140 940 €
pilotage des consultations des entreprises	12	24	18	0	0	0	12	54	9	0	0	3	132	71 280 €
gestion financière, comptable, administrative de l'opération en phase études	0	27	0	54	54	27	0	0	0	0	0	0	162	87 480 €
S/TOTAL Jours	63	123	60	54	54	27	66	351	60	24	12	15	909	490 860 €
S/TOTAL Coûts	34 020 €	66 420 €	32 400 €	29 160 €	29 160 €	14 580 €	35 640 €	189 540 €	32 400 €	12 960 €	6 480 €	8 100 €		
Phase B														
Opérationnelle														
gestion des contrats MOE, CSPS...	0	72	0	0	0	0	0	73	0	0	0	0	145	78 320 €
lancement des marchés et suivi des prestations travaux	42	63	58	0	0	0	58	237	87	57	0	25	627	338 640 €
établissement des soldes des marchés	0	6	12	12	0	24	18	12	6	0	0	0	90	48 600 €
gestion financière, comptable, administrative de l'opération en phase travaux	0	37	0	86	46	33	0	0	0	0	0	0	202	109 100 €
clôture de l'opération	0	0	0	12	0	24	0	0	0	0	0	12	48	25 920 €
Bâtiment syndical	24	19	10	16	20	13	16	19	12	6	21	10	185	100 000 €
S/TOTAL Jours	66	197	80	126	66	94	92	341	105	63	21	47	1297	700 590 €
S/TOTAL Coûts	35 640 €	106 476 €	43 200 €	68 040 €	35 424 €	50 590 €	49 630 €	184 140 €	56 700 €	34 020 €	11 340 €	25 380 €		
TOTAUX	69 660 €	172 896 €	75 600 €	97 200 €	64 584 €	65 170 €	85 270 €	373 680 €	89 100 €	46 980 €	17 820 €	33 480 €		1 191 440 €

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

[illegible]